Syndicat Intercommunal pour l'enseignement artistique, la diffusion,
et la gestion du Conservatoire de Musique et de Danse
de Grand-Couronne et Petit-Couronne

Comité Syndical
Compte-rendu de la réunion du 25 mars 2025

Étaient présents :	*Mmes Lesage, Diallo, Gruel, Pelli* *MM. Bigot, Cantais, Turquer, Courtois*
Étaient également présents :	*Mmes Auguste, Chrétien, Seille,* *M. Doizy*

La Présidente déclare la séance ouverte à 17 h 10. Mme Pelli est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 mars 2025

Le compte-rendu du comité syndical du 11 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Vote de la balance provisoire du compte financier unique 2024

La balance provisoire du compte financier unique 2024, certifiée par le comptable, présente un résultat cumulé de clôture :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
- Dépenses :	2 007 621,91 €	- Dépenses :	29 118,50 €
- Recettes :	1 965 440,83 €	- Recettes :	55 169,40 €
- Déficit :	42 181,08 €	- Excédent :	26 050,90 €
		- Reste à réaliser :	- 1 953,67 €
- Résultat net cumulé :	18 869,48 €	- Résultat net cumulé :	102 449,78 €

Le Comité Syndical adopte la balance provisoire du compte financier unique 2024 à l'unanimité.

3. Affectation du résultat

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'affecter la totalité du résultat d'exploitation comme suit :

- Compte 001 : Résultat d'investissement reporté de 102 449,78 €
- Compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté de 18 869,48 €

4. Créations et suppressions d'emplois

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Décide la suppression du poste suivant au **1er avril 2025** :

- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe à temps complet de 20 heures, spécialité formation musicale (20/20e) ;

Décide la **suppression** du poste suivant au **1er septembre 2025** :

- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe à temps complet de 20 heures, spécialité flûte traversière (20/20e) ;

Décide la **création** du poste suivant au **1er avril 2025** :

- Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps complet de 16 heures, spécialité formation musicale (16/16e) ;

Décide la **création** du poste suivant **1er septembre 2025** :

- Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps complet de 16 heures, spécialité flûte traversière (16/16e).

Ces deux changements au tableau des effectifs font suite à la réussite de deux enseignants au concours de Professeur d'Enseignement Artistique. Ils sont conformes au LDG 2024-2030 et permettent à l'établissement de se conformer aux préconisations de l'inspection du Ministère de la Culture (DGCA) pour conserver le label CRD (rapport du 16 mai 2024).

5. Budget primitif

La Présidente présente le budget primitif 2025 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :	2 057 178,71 €
Section d'investissement :	160 703,45 €

Le budget 2025 est en hausse de 2,15 % par rapport au budget 2024. Concernant le chapitre 012 (charges de personnel), la masse salariale est en hausse de 2,10 %. Le budget prend en compte le GVT, les nominations des 2 PEA, l'un au 1er avril et l'autre au 1er septembre, la hausse de 0,3 % des cotisations patronales CNRACL ainsi que la suppression de la Gipa.

En fonctionnement, le budget 011 est en hausse de 0,47 %. Les dépenses d'investissement seront identiques à celles de 2024, les acquisitions d'instruments restant le poste le plus important. On note une hausse régulière des dépenses liées aux différents logiciels et équipements informatiques.

En recettes, les subventions de la DRAC et du Conseil Général devraient être maintenues. Le Conseil Régional ne participe toujours pas au financement des CPES (Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur) comme prévu dans le Schéma Régional des Enseignements Artistiques adopté le 22 juin 2020. Malgré des réponses négatives aux demandes de subvention au Conseil Régional, les membres du comité syndical insistent sur la nécessité de constituer un dossier tous les ans.

La part des cotisations reste donc la seule variable d'ajustement. L'évolution des effectifs pour l'année 2025 permet d'inscrire 207 000 € au budget (estimation). La baisse des effectifs pour l'année scolaire 2024-2025 ne permet pas d'inscrire davantage au budget.

La participation des villes est égale à 1 669 308,23 € ce qui représente une hausse de 4,50 % sur la somme inscrite en 2024.

- 1 034 971,10 € pour la ville de Grand-Couronne
- 634 337,13 € pour la ville de Petit-Couronne

L'excédent net cumulé du budget 2025 sera de 18 869,48 € (pour 61 050,56 € en 2024), ce qui implique l'augmentation conséquente des participations des villes.

M. Bigot rappelle la nécessité vitale de faire des économies pour limiter la participation des villes. Il fait part de son inquiétude pour l'avenir de l'établissement et pour la capacité des villes à pérenniser son financement. Bien que ce soit son dernier mandat, M. Bigot renouvelle son attachement à la structure qu'il souhaite voir perdurer.
Dans cette optique, il préconise la limitation du nombre d'élèves venant des communes extérieures et/ou l'augmentation de leurs tarifs. Il recommande également d'envisager à l'avenir de ne pas systématiquement promouvoir les agents ayant réussi des concours ou examens professionnels. Il explique la baisse des élèves couronnais par la baisse démographique constatée, qui a également un impact sur les effectifs des écoles. Il espère que les nouveaux programmes immobiliers inverseront la tendance et inciteront de nouvelles familles à s'installer à Petit-Couronne et à fréquenter l'établissement.

M. Doizy rappelle qu'il n'y a eu aucune augmentation du nombre d'heures d'enseignement depuis plusieurs années et que les couronnais (enfants et adultes) sont toujours inscrits prioritairement. Les élèves extérieurs viennent en complément. Les enseignants savent qu'ils peuvent les accueillir à condition de ne pas demander d'augmentation de temps de travail. La très grande majorité des agents étant titulaires, le seul levier d'économie possible serait la suppression de postes de non titulaires et/ou la réduction de 10 % du temps de travail des titulaires. M. Bigot exclut la première

éventualité qui toucherait des activités nécessaires à la diversité des enseignements (danse hip-hop, danse jazz, percussions africaines par exemple) ainsi que la seconde qui instaurerait un climat anxiogène pour le personnel comme pour les usagers.

M. Courtois interroge l'assemblée au sujet des démarches entreprises pour trouver de nouvelles recettes. La métropole a-t-elle été sollicitée ? La piste du mécénat a-t-elle été étudiée ?

Julie Lesage et Joël Bigot ont établi des contacts en ce sens mais la métropole ne souhaite pas financer davantage. Concernant le mécénat, Mme Pelli informe que les initiatives n'ont pas encore abouti à des résultats probants. Ces recherches de financement nécessitent des compétences professionnelles spécifiques et exigent d'y consacrer un temps de travail conséquent dont ne dispose pas actuellement l'équipe administrative.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

6. Demande de subvention de fonctionnement à la Drac

Le Comité Syndical vote à l'unanimité la demande de subvention de fonctionnement à la Drac.

7. Demande de subvention de fonctionnement et d'investissement au Conseil Régional

Le Comité Syndical vote à l'unanimité la demande de subvention de fonctionnement et d'investissement auprès du Conseil Régional de Normandie.

8. Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Départemental de Seine-Maritime

Le Comité Syndical vote à l'unanimité la demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

9. Divers

Depuis mi-janvier, un agent des services techniques de la ville de Grand-Couronne est affecté à temps plein sur le site de Grand-Couronne. Jusqu'à présent, il n'y avait aucun personnel technique pour gérer le bâtiment, le matériel et pour assurer l'organisation logistique des nombreuses représentations publiques proposées par le Conservatoire. Il ne fait pas partie des effectifs du Syndicat Intercommunal et est rémunéré par le budget de la ville de Grand-Couronne.

Le poste d'Adjoint de direction étant vacant depuis janvier et en l'attente d'un recrutement au 1er septembre 2025, la ville de Grand-Couronne a proposé les services à mi-temps d'un agent de la ville avec convention de mise à disposition jusqu'aux vacances d'été. Une refacturation au Conservatoire sera effectuée à l'issue de sa mission.

La présence et les contributions de ces deux agents soulagent considérablement la charge de travail du personnel du conservatoire et permettent de maintenir l'ensemble des activités dans de bonnes conditions. Florence Auguste remercie Julie Lesage pour sa compréhension et pour cette initiative.

10. Date de la prochaine réunion du Comité Syndical

La prochaine réunion du Comité Syndical est fixée au **mardi 13 mai 2025 à 17 h** dans les locaux de la mairie de **Petit-Couronne.**

Vu, la Présidente.

Syndicat Intercommunal
CONSERVATOIRE
DE MUSIQUE
ET DE DANSE
CRD de Grand Couronne et Petit Couronne